



Châtel-en-Trièves, le 02 septembre 2022.

Mairie de Châtel-en-Trièves  
Communes déléguées de Cordéac et de Saint-Sébastien  
97 Chemin de Grignolet – Domaine de Talon - Saint-Sébastien  
38710 CHATEL-EN-TRIEVES  
Tél. 04 76 34 92 79  
Courriel : [accueil@chatel-en-trieves.fr](mailto:accueil@chatel-en-trieves.fr) Site internet : [www.chatel-en-trieves.fr](http://www.chatel-en-trieves.fr)

## AVIS CONCERNANT L'AMENAGEMENT FONCIER

Dans le cadre de la révision de sa réglementation des boisements et suite à la délibération du Département de l'Isère en date du 22 juillet 2022, la commission intercommunale d'aménagement foncier qui sera constituée en application de l'article L.121-4 du code rural et de la pêche maritime comprend deux propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune et un propriétaire suppléant, élus par le conseil municipal.

**Cette élection aura lieu le 05 octobre 2022 : les candidatures pourront être reçues en mairie à l'adresse suivante :**

*97 Chemin de Grignolet – Domaine de Talon - Saint-Sébastien –  
38710 CHATEL-EN-TRIEVES*

**jusqu'à cette date à 12h.**

Le Maire de la commune de Châtel-en-Trièves,  
Fanny LACROIX.